



L'achat ou la vente d'une propriété en toute quiétude

Vous bénéficiez :

- d'une protection en cas de délai ou désistement de l'acheteur ou du vendeur;
- d'une protection si l'acheteur ou son/sa conjoint(e) décède;
- d'une assistance juridique sans frais disponible en tout temps.

Offert exclusivement par votre agent RE/MAX participant



Implanté au Québec depuis 1982, le réseau RE/MAX est le leader de l'industrie immobilière de la province. Toujours à l'écoute de ses clients, RE/MAX se maintient à la fine pointe de la technologie et mène le bal en redéfinissant chaque jour les standards de la profession.

Pour plus de détails sur le programme Tranquilli-T, communiquez avec votre agent RE/MAX.



Ce document n'est pas un contrat.

En tant que client, pour être admissible, votre agent doit souscrire au programme.

Des changements peuvent avoir été apportés aux protections décrites plus haut.

Pour tous les détails sur le programme Tranquilli-T de RE/MAX et ses conditions, consultez remax-quebec.com/tranquilli-t

© Mai 2008 RE/MAX Québec inc. – Tous droits réservés. Aucune reproduction ne peut être effectuée sans l'accord écrit de RE/MAX Québec inc.

Pour une transaction en toute quiétude...



remax-quebec.com



L'achat ou la vente d'une propriété est un événement de première importance dans votre vie.

Votre agent RE/MAX le sait, et c'est pourquoi il travaille dans votre meilleur intérêt, afin que ce grand projet se concrétise rapidement et dans les meilleures conditions.

C'est aussi pourquoi il vous offre une protection exclusive à RE/MAX : Tranquilli-T.

Le programme Tranquilli-T, c'est la paix d'esprit garantie!

L'objectif : vous offrir une transaction en toute quiétude.

Si votre transaction est retardée ou annulée...

Que vous soyez l'acheteur ou le vendeur d'une propriété, certains événements imprévus peuvent survenir, tels que le retrait du financement, la perte d'emploi ou un problème d'arpentage.

Ces événements peuvent retarder, voire annuler la signature de l'acte de vente. Avec le programme Tranquilli-T RE/MAX, si un tel événement survient à partir du moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont réalisées, les frais supplémentaires encourus en excédent de 300 \$ sont pris en charge durant 180 jours, jusqu'à concurrence de 25 000 \$.

Si votre acheteur décède...

Avec le programme Tranquilli-T RE/MAX, lorsque vous vendez votre propriété, vous êtes protégé advenant le décès de l'acheteur ou de son/sa conjoint(e). En effet, entre le moment où toutes les conditions de la promesse d'achat sont réalisées et la signature chez le notaire, si la succession ne désire plus acheter, le prix de vente convenu dans la promesse d'achat vous sera versé.

Si vous avez besoin d'une assistance juridique...

Que vous soyez l'acheteur ou le vendeur d'une propriété, le programme Tranquilli-T RE/MAX vous donne accès à un service d'assistance et de protection juridique sans frais, pour tout problème de nature légale se rapportant à votre transaction. Dans les douze mois suivant la signature de l'acte de vente, si un questionnement ou un souci se présente, tel qu'un trouble de voisinage ou la découverte d'un vice caché, vous avez accès à des outils afin d'arriver à un règlement favorable :

- Un service d'assistance téléphonique sans frais. Les réponses, avis ou conseils vous seront donnés par un avocat compétent dans le domaine des transactions immobilières.
- Dans l'éventualité où des procédures judiciaires s'avèreraient nécessaires, les honoraires juridiques seront couverts jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par événement pour un maximum de 10 000 \$.

L'histoire de Claudette et Serge

Lorsque l'acheteur se désiste

Claudette et Serge, jeunes préretraités, veulent vendre leur propriété. Ils ont trouvé la maison de leurs rêves au bord d'un lac et doivent y emménager en juillet.

En très peu de temps, leur agent RE/MAX obtient une promesse d'achat de M. et Mme. Beauparlant et le rendez-vous chez le notaire est fixé au 15 juin.

Toutefois, quelques jours avant la signature de l'acte de vente, le couple Beauparlant se sépare. Il n'est donc plus question pour eux d'acheter cette propriété; ils en avisent leur agent immobilier.

L'agent RE/MAX communique avec ses clients pour leur annoncer la nouvelle. Claudette et Serge sont déçus et très inquiets. Ils ont besoin de l'argent de la vente pour finaliser la transaction de la maison sur le lac, car ils n'ont pas les moyens de supporter deux hypothèques.

La solution : Tranquilli-T

Claudette et Serge décident donc de remettre leur maison sur le marché, toujours avec les services professionnels de leur agent RE/MAX. Leur situation financière leur permet d'obtenir de la banque un prêt garanti, pour lequel les frais d'intérêts seront reconnus comme dépense



admissible par le programme Tranquilli-T, auquel leur agent souscrit. Plusieurs dépenses occasionnées par ce désistement sont aussi admissibles, et ce, jusqu'à un maximum de 25 000 \$* ou de 180 jours. Les frais de subsistance, les comptes d'électricité, de gaz et d'assurance, les frais de déménagement et d'entreposage, les frais bancaires et d'intérêts sont autant de préoccupations dont Claudette et Serge n'auront pas à se soucier.

* Moins franchise de 300 \$

Pour une
transaction en
toute confiance,
faites appel à votre
agent RE/MAX

L'histoire de Sophie et Simon

Lorsque l'acheteur décède

Le 15 août, Sophie et Simon, avec l'aide de leur agent RE/MAX, acceptent une promesse d'achat pour leur propriété. La signature chez le notaire est prévue le 1^{er} novembre. L'agent RE/MAX a également conclu l'achat de la nouvelle maison du couple, dont ils prendront possession le 20 octobre, le temps de faire quelques menus travaux.

Le 13 octobre, l'acheteur décède subitement. Sa conjointe, qui est sa seule héritière, ne désire plus poursuivre la transaction. Il faut annuler la signature chez le notaire pour le moment, laisser la poussière retomber et la succession se régler. L'agent RE/MAX avise ses clients, qui ont peine à croire cette nouvelle.

Sophie et Simon se demandent s'ils pourront emménager dans leur nouvelle maison à la date prévue, et surtout, comment ils pourront supporter deux hypothèques! Ils se tournent naturellement vers leur agent RE/MAX, pour savoir ce que ce dernier peut faire pour eux.

La solution : Tranquilli-T

Grâce au programme Tranquilli-T auquel leur agent RE/MAX a souscrit, Sophie et Simon recevront le prix de vente convenu dans la promesse d'achat pour leur propriété. La revente de cette dernière sera assumée par le programme Tranquilli-T, de même que les frais additionnels, tels que les taxes, l'entretien, l'électricité et le chauffage. Sophie et Simon pourront donc emménager comme prévu dans leur nouvelle maison sans avoir à se préoccuper d'une hypothèque supplémentaire.

L'histoire de Valérie

Assistance et protection juridique

Valérie, une jeune femme monoparentale, a récemment acheté sa première maison, un joli bungalow. Les étapes se sont déroulées comme prévu, l'inspection n'ayant dévoilé aucun problème. L'acte notarié est donc signé le 12 octobre.

Le 17 février suivant, la toiture de la propriété se met à couler. Valérie, paniquée, appelle son agent RE/MAX.

La solution : Tranquilli-T

L'agent RE/MAX la rassure : grâce au programme Tranquilli-T auquel il souscrit, elle dispose d'une assistance juridique.

Valérie hésite, craignant que ces coûts soient au-dessus de ses moyens. Mais l'agent RE/MAX lui rappelle que l'assistance juridique a pris effet lors de la signature chez le notaire, et qu'elle est offerte sans frais pour les 12 mois suivants. De plus, dans le cas où elle devrait tenter des procédures judiciaires, Valérie bénéficierait de la protection juridique jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

